



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attn: **Brianne Leach**
Email: Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Services d'architecture et de génie – correction des lacunes par rapport aux codes de l'IOTMP		Date Le 12 janvier 2023
Solicitation No. – N° de l'invitation 202301325		Amendment No. – N° de la modification 06
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202301325		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At/à :	14 : 00	HNE (heure normale de l'Est) EST (Eastern Standard Time)
On/le :	Le 20 janvier 2023	
F.O.B. – F.A.B.	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Voir aux présentes.		
Instructions Voir aux présentes.		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Brianne Leach Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 343-541-8512		

Delivery Required – Livraison exigée Voir aux présentes.	Delivery Offered – Livraison proposée Voir aux présentes.
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 006 à l'invitation à soumissionner

La modification 006 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour :

- (A) Indiquer les changements apportés à l'appel d'offres
- (B) Répondre aux questions concernant l'appel d'offres

(A) MODIFICATION À LA DP

(Changement 11):

À la section 2.14.3 Produits Livrables:

SUPPRIMER:

- 2.14.3.3 Documents :
1. Une (1) copie papier pleine grandeur et une (1) copie électronique en format PDF interrogeable pour chaque document enregistré;
 2. Un (1) exemplaire de chaque dessin de l'ouvrage fini en format AutoCAD (dwg);
 1. Consulter le MRP pour connaître les exigences et les normes relatives aux dessins en format AutoCAD;
 3. Inclure le mobilier et les EECE.
- 2.14.3.4 Manuel(s) d'exploitation et d'entretien :
1. Trois (3) copies papier;
 2. Une (1) copie électronique en format PDF interrogeable;
 3. Inclure le mobilier et les EECE.

INSÉRER:

- 2.14.3.3 Documents:
1. Une (1) copie électronique de chaque document en format PDF interrogeable.
 2. Un (1) exemplaire de chaque dessin de l'ouvrage fini en format AutoCAD (dwg).
 3. Exemplaires des dessins de mobilier en format PDF interrogeable.
 1. Consulter le MRP pour connaître les exigences et les normes relatives au dessin par AutoCAD.
 4. Inclure les EECE.
- 2.14.3.4 Manuel(s) d'exploitation et d'entretien :
1. Deux (2) copies papier;
 2. Une (1) copie électronique en format PDF interrogeable;
 3. Inclure le mobilier et les EECE.



(Changement 12):

À la section 2.8.3 Portée de la programmation fonctionnelle et activités connexes de l'Énoncé de projet:

SUPPRIMER:

Au complet.

(B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 32 : En réponse à la modification n° 3, réponse 25 :

(Énoncé de projet) La section 2.8.3 – Portée de la programmation fonctionnelle et activités connexes énonce de vastes exigences en matière de programmation fonctionnelle, d'aménagement de l'espace et de menuiserie d'agencement et de mobilier qui ne sont pas nécessaires, si on les compare au sommaire des travaux (section 1.3), lequel énonce les mises à niveau des dispositifs de sécurité des personnes. Par exemple, la section 2.8.3 indique que le consultant doit créer et documenter les relations et les exigences de contiguïté de toutes les aires fonctionnelles, fournir un résumé pour chaque type d'espace fonctionnel, présenter un sommaire du nombre (et du type) d'employés pour chaque espace fonctionnel, cerner les principales exigences relatives à l'équipement et à la menuiserie d'agencement pour chaque espace fonctionnel, élaborer des schémas de relations spatiales pour montrer les contiguïtés entre chaque espace et groupe d'espaces, déterminer les rapports raisonnables entre la superficie nette et la superficie brute pour l'ajout total de bâtiments, etc.

Les exigences de la section 2.8.3. sont généralement des produits livrables associés à des projets d'aménagement de locaux/de design intérieur plutôt que des projets de mise à niveau des dispositifs de sécurité des personnes de l'immeuble de base, qui sont visés par la portée de la section 1.3.
Est-ce que la GRC peut revoir la section 2.8.3 pour inclure uniquement les exigences qui s'appliquent directement au sommaire des travaux énoncés à la section 1.3?

Réponse 32 : Voir le changement 12 dans la présente modification de l'invitation à soumissionner.

Question 33 : De plus, en réponse à l'addenda n° 4, question et réponse 29 (*des changements au paragraphe 3.1.3 de l'EPEP ne sont pas requis. Le proposant doit démontrer l'expérience de chaque membre de l'équipe d'experts-conseils proposés par le proposant.*)

Les exigences ne sont pas claires. Faut-il fournir un curriculum vitæ? Faut-il fournir des exemples de projets réalisés par le proposant et les sous-traitants?

Réponse 33 : En réponse à l'exigence O1.1, le proposant doit proposer une équipe d'experts-conseils qui comprend, au minimum, une ressource pour chaque discipline énoncée. Le proposant peut ajouter d'autres disciplines à l'équipe d'experts-conseils proposée, s'il le juge nécessaire après avoir lu l'énoncé de projet. Il n'est pas nécessaire de fournir de curriculum vitæ ni d'exemples de projets. Rappel : les proposants doivent également répondre aux exigences O1.2 et O1.3.

Question 34 : Bien que l'exigence des copies papier des documents de construction ait été supprimée, il demeure une exigence pour des copies papier des dessins de l'ouvrage fini pour les activités post-construction. Est-ce que cette dernière exigence des copies papier sera également supprimée?

Réponse 34 : Voir le changement 11 dans la présente modification de l'invitation à soumissionner.



Question 35:

Le client peut-il fournir les éléments suivants pour chaque espace de travail énoncé à la section 1.3.1.2. Sommaire des travaux, dans le tableau à l'annexe A – Énoncé de projet :

- a. Plans d'étage délimitant chaque espace de travail.
- b. Surface de plancher hors œuvre brute individuelle pour chaque espace de travail.

Réponse 35:

Voir les dessins « 2nd - 2e étage.pdf, 1st - 1er étage -2.pdf and 1st - 1er étage -1.pdf ».

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.